



Le recours aux cabinets de conseil par l'État



« Il y a une augmentation dans les phases de crise, c'est ce que décrit le Sénat, mais il y a aussi une baisse ensuite de plus de 15 % sur l'année qui a suivi sur ce quinquennat, ce qui démontre aussi une procédure de refroidissement, de normalisation »

(Emmanuel Macron, 17 mars 2022, conférence de presse)



« En 2018, donc avant la crise sanitaire, le Gouvernement a pris un accord-cadre pour encadrer les choses justement. Ce qu'on constate, c'est une stabilisation des dépenses depuis qu'on a pris cet accord cadre »

(Gabriel Attal, 18 février 2022, BFM TV)



« Aucun cabinet de conseil n'a perçu plus d'un milliard d'euros »

(Olivier Dussopt, 30 mars 2022, conférence de presse)



« Ce procès est totalement archaïque et ce que nous venons d'entendre traduit une méconnaissance absolue de ce qu'est l'exercice du métier du conseil »

(Gilles Le Gendre, 4 février 2022, Public Sénat)

FAUX

- En 2020 et 2021, la crise sanitaire représente moins de 3 % des dépenses de conseil des ministères
- la baisse de 15 % des dépenses de conseil ne constitue qu'un objectif pour l'année 2022 (et non un fait de l'année 2021) ; son périmètre reste limité au conseil en stratégie et en organisation (hors conseil en informatique)

FAUX

Les dépenses de conseil de l'État ont plus que doublé entre 2018 et 2021

VRAI

L'État a eu recours à au moins 2 070 cabinets de conseil différents entre 2018 et 2020. Le marché reste toutefois très concentré : 20 cabinets représentent, à eux seuls, 55 % du conseil aux ministères

FAUX

- Le Sénat n'instruit pas un procès, mais exerce sa mission de contrôle du Gouvernement, reconnue par l'article 24 de la Constitution
- l'écho rencontré par la commission d'enquête démontre l'intérêt du sujet aux yeux des citoyens

L'opacité des prestations de conseil



« Nous n'avons rien à cacher. Tout est sur la table »

(Amélie de Montchalin, 30 mars 2022, conférence de presse)



« S'il y a une enquête parlementaire, ça montre bien qu'il y a une transparence absolue de notre part. On communique toutes les informations qui nous sont demandées [...] On est très transparents sur ce sujet là »

(Gabriel Attal, 18 février 2022, BFM TV)

TROMPEUR

- l'enquête a été lancée par le Sénat, non par le Gouvernement
- le Gouvernement avait l'obligation de répondre aux demandes des sénateurs, en application de l'ordonnance du 17 novembre 1958
- en dehors des travaux du Sénat, l'opacité demeure sur les prestations de conseil



La mission de McKinsey sur l'avenir du métier d'enseignant (496 800 euros) s'est déroulée « juste avant le premier confinement et donc le moment où nous aurions dû voir le résultat de ses travaux ne s'est pas produit (...). Ce sont des circonstances exceptionnelles qui ont fait que les travaux ont été arrêtés »

(Amélie de Montchalin, 30 mars 2022, conférence de presse)



« McKinsey paiera tout ce qu'il doit comme impôt au trésor public français »

(Bruno Le Maire, 7 avril 2022, Franceinfo)



« Nous avons fait le nécessaire avant le rapport du Sénat »

(Bruno Le Maire, 7 avril 2022, Franceinfo)



« S'il y a des preuves de manipulation, que ça aille au pénal »

(Emmanuel Macron, 27 mars 2022, France 3)

FAUX

- Certes, le colloque de l'UNESCO prévu en mars 2020 a été annulé en raison du confinement
- la mission de McKinsey s'est toutefois poursuivie jusqu'en juillet 2020, notamment pour travailler sur la rémunération au mérite des professeurs et la gouvernance des établissements scolaires

PRÉMATURÉ

Le contrôle fiscal et les enquêtes judiciaires sont en cours. Dans l'attente, McKinsey peut toujours répondre à des marchés publics

TROMPEUR

Le contrôle fiscal de McKinsey a été lancé à l'hiver 2021, au moment où le Sénat créait sa commission d'enquête (dont le rapport a été publié en mars 2022)

VRAI

- Le 31 mars 2022, le Parquet national financier (PNF) a ouvert une enquête préliminaire pour « blanchiment aggravé de fraude fiscale »
- le 18 mai 2022, le Bureau du Sénat a saisi le Parquet d'une suspicion de faux témoignage devant la commission d'enquête

L'encadrement des prestations de conseil



« Nous sommes le premier Gouvernement qui a défini, dès 2018, des règles très claires pour encadrer le recours aux consultants avec la passation d'un accord-cadre centralisé »

(Amélie de Montchalin, 30 mars 2022, conférence de presse)



« Un nouvel accord-cadre sera passé avant l'été, comme nous l'avons fait en 2018 »

(Olivier Dussopt, 30 mars 2022, conférence de presse)



Les missions pro bono « pourraient à l'avenir se limiter à des circonstances exceptionnelles, comme une crise (...) ou encore au profit de secteurs non marchands, comme la culture, l'éducation ou le secteur social »

(Olivier Dussopt, 30 mars 2022, conférence de presse)



« On veut développer aussi une forme de cabinet de conseil de l'État, en interne, qui peut venir en appui des administrations »

(Gabriel Attal, 18 février 2022, BFM TV)

TROMPEUR

Si l'accord-cadre de 2018 fixe quelques règles générales, il reste insuffisant sur les questions déontologiques et de transparence. Surtout, il facilite le recours aux cabinets de conseil en offrant un vivier de consultants à l'administration, dans lequel elle peut facilement puiser

FAUX

L'accord-cadre des prestations de conseil n'a pas encore été renouvelé alors :

- qu'il est arrivé à échéance le 10 juin dernier (les commandes passées avant cette date pouvant être exécutées jusqu'au 9 septembre)
- et que la procédure d'appel d'offres prendra plusieurs semaines, voire plusieurs mois

CONTRADICTOIRE

Avec la circulaire du 19 janvier 2022, qui prévoit seulement une procédure d'autorisation des missions *pro bono*, sans en limiter le champ

INAPPLIQUÉ

Seuls 10 agents ont été ajoutés à la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), ce qui est insuffisant pour répondre aux besoins